

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 AVRIL 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 20 avril 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 69 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 21 avril 2011 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente

Présidence de ~~M. Elio DI RUPO, Bourgmestre~~

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BAILLY, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINIA, M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. HAMBYE~~, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB, M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~, M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mesdames, Messieurs, nous allons commencer nos travaux, M. le Bourgmestre arrivant probablement en retard. Avant de commencer par le huis clos, permettez-moi d'excuser l'absence de Mme Françoise COLINIA, M. Guillaume HAMBYE et Mme Sandrine JOB, également M. TONDREAU et Mme Mélanie OUALI. Excuser le retard de M. Bruno ROSSI, de Mme POURBAIX. Il est porté à l'ordre du jour complémentaire dont on doit voter l'urgence, le point 64 bis. Les points remis sont les points 13, 19. Le procès-verbal de la séance précédente est sur le bureau ; sans remarque d'ici la fin de la séance, il sera considéré comme approuvé. Permettez-moi également de vous signaler dans la foulée les dates des prochains Conseils communaux, à savoir : le 24 mai, Conseil commun Ville-CPAS plus évidemment le Conseil communal Ville et également le 28 juin. Egalement vous signaler qu'à l'issue de ce Conseil et si nos travaux sont terminés, il y a l'inauguration de l'exposition « Tapta » qui se tient aux Abattoirs et également vous signaler qu'à 20 h, ici même, aura lieu la réception du club de basket de Dexia Mons-Hainaut qui a remporté la Coupe de Belgique.

Le premier point appelle le huis clos, je demande aux personnes de l'assistance de bien vouloir sortir, merci beaucoup.

1er Objet : Personnel administratif. Audition d'une employée d'administration. GRH HH/4476

La séance à huis clos s'ouvre avec 35 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.
Mmes OUALI, COLINIA, MM. ROSSI, LAFOSSE, HAMBYE, Mme JOB, MM. TONDREAU, X. DUPONT, Mme DEJARDIN.

La séance publique est rouverte.

2e Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR – avenue du Coq à Jemappes. GEP 6002/J/62

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement PMR – Résidence Elsa Triolet à Jemappes. GEP 6002/JE/106

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Réglementation du stationnement – rue de la Perche à Jemappes. GEP 6002/JE/104

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Zone d'évitement striée – rue de la Filature à Obourg. GEP 6002/OB/32

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Réglementation du stationnement, rue de Quaregnon à Flénu. GEP 6002/FL/116

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Création d'un emplacement de stationnement PMR – rue des Trois Hurées à Jemappes. GEP 6002/JE/143

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Création d'un emplacement de stationnement PMR – rue Grande à Maisières. GEP 6002/MAI/13

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

Entrée de M. X. DUPONT = 36 présents

3e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 3.3.2011 (taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM). Contentieux Taxes/AN

4e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 24.2.2011 (taxes sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM).
Contentieux Taxes/AN

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour les 3 et 4 puisque ce sont les mêmes points, c'était pour signaler que ce sont encore deux dossiers de recours en appel pour des jugements qui ont été défavorables à la Ville en matière de taxes communales. Bien sûr que les opérateurs de téléphonie mobile doivent payer mais il faudrait voir quand même au niveau communal et aussi au niveau wallon, puisqu'il semblerait que c'est assez généralisé dans d'autres communes, comment on va pouvoir contrer des organismes aussi procéduriers parce que c'est toujours sur des questions de forme que la Ville est condamnée à la fois pour les pylônes et puis pour les journaux publicitaires au Conseil précédent. On ne peut pas continuer à se laisser faire simplement pour des questions de publication, enfin on ne se laisse pas faire puisqu'on va en recours mais à chaque fois, ce sont des frais. J'ai lu que la provision à verser à l'avocat, c'est 2.000 euros, ce n'est pas normal pour des procédures comme ça que la Ville doive aller en recours pour des choses aussi élémentaires.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Trois et quatre comme M. VISEUR, votre Conseil Me Fortemps vous propose d'interjeter appel du jugement du Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons, je ne reprendrai pas tout ce qu'il y a dans le dossier parce qu'on en a discuté en Commission, ce que je demande c'est de faire part au Conseil du résultat quand vous le connaîtrez parce qu'on nous demande souvent d'approuver, de donner notre avis mais on ne sait jamais donner la suite à ce qu'on nous a demandé de faire. Merci beaucoup.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Pas de souci pour le suivi, Mme MERCIER. M. BEUGNIES va vous donner quelques informations complémentaires.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui, Mme MERCIER, soyez assurée que vous allez avoir les résultats, je me suis moi-même inquiété justement de tous les recours et j'ai demandé que le Service des Finances établisse un dossier concernant tous les recours. Il y a effectivement Belgacom et Mobistar avec la taxe sur les pylônes invoquant que les documents qui se trouvaient dans la publication étaient insuffisants alors que nous avons quand même mis des documents dans la publication et c'est donc pour ça que notre Conseil nous conseille d'interjeter appel. Il y a aussi Mobistar qui invoque un autre moyen, l'autre moyen qui est invoqué par Mobistar c'est qu'il y a les articles de la loi du 22 mars 1991 qui exonèrent certaines sociétés d'un point de vue fiscal et alors je vous informe que la Cour d'Appel de Liège à ce moment-là a posé une question préjudicielle à la Cour Constitutionnelle, la Cour

d'Appel de Liège a posé une question préjudicielle à la Cour Constitutionnelle en demandant si cette loi qui exonérait certaines sociétés, n'était pas anti constitutionnelle par rapport aux articles de la Constitution qui prônent l'autonomie communale. Donc, voilà où ça en est en ce qui concerne la taxe sur les pylônes. Il y a eu aussi d'autres recours notamment la taxe sur la force motrice de la SA Air Liquide qui a été déboutée en appel mais qui font cassation eux, donc de ce point de vue là, on attend le résultat de la cassation mais là la Ville de Mons a gagné en appel. Et enfin, il existe encore Média Pub pour les toutes-boîtes, là, Média Pub invoque une discrimination entre la presse régionale et la presse publicitaire en disant que la presse régionale gratuite est taxée en fonction du poids tandis que les autres, ce n'est pas en fonction du poids, qu'il y a discrimination entre les deux et là on interjette aussi appel. Voilà tous les dossiers et où ça en est et je réponds donc à votre question, donc Belgacom et Mobistar en ce qui concerne les pylônes, la force motrice, c'est terminé et Média Pub en ce qui concerne les toutes-boîtes qui est en Cour d'Appel. Voilà tous les dossiers qui sont en litige et on ne manquera pas de vous informer de la suite de tous ces dossiers, mais voilà pour l'instant où ils sont.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci beaucoup M. l'Echevin, ça nous fait plaisir, on en a assez de toujours avoir des demandes dont on ne connaît pas la suite, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin.

ADOPTE à l'unanimité - 8^e et 9^{èmes} annexes

5e Objet : Personnel non enseignant. Plan communal de formation 2011. GRH Formations

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

6e Objet : Personnel communal non enseignant. Indemnités pour frais funéraires – révision des montants au 1.1.2011. GRH 2677.07

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

7e Objet : Service Incendie/Convention PZO – Approbation du projet de convention PZO 2011. S.I.

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

8^e Objet : Service incendie/ Centre 100 – Approbation de la convention de mise à disposition de préposés du Centre 100 de Mons pour collaborer au projet 1733 de dispatching de la médecine générale du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement SI

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

9e Objet : ESPACE FLÉNUSIEN (Association de Fait). Compte de l'exercice 2009.
Approbation. Gestion f. C/C2009/Esp.Flénusien

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

10e Objet : ESPACE FLÉNUSIEN (Association de Fait). Compte de l'exercice 2010.
Approbation. Gestion f. C/C2010/Esp.Flénusien

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

11e Objet : Mission de Consultance juridique pour la gestion des droits intellectuels.
Approbation du mode de passation du marché, des critères de sélection qualitative et des conditions du marché. 3e/5^e E/Consult.Jurid.Droits.Intel

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : On en a aussi parlé en Commission, je rappelle donc que la somme proposée au Conseiller juridique pour la gestion des droits intellectuels est de 70.800 euros. En Commission, on nous a dit que son travail était très pointu. N'empêche que c'est une fameuse somme. En francs belges, ça fait presque 3 millions ! Même si le travail est pointu, je trouve quand même que c'est beaucoup.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : C'est peut-être marché, c'est vrai pointu et d'un montant assez important mais cet avis juridique va nous éclairer évidemment et nous protéger surtout, protégeant les images comme on l'a dit, les documents matériels dont nous avons besoin pour la réalisation des projets qui sont inscrits aux objectifs Convergence ou ont un lien avec Mons 2015 et donc c'est vraiment pour nous important de protéger cette image puisque vous savez que nous avons eu un problème récemment dans la protection de cette image. Donc, la mission de consultant c'est vrai est un montant important mais ça nous permettra évidemment d'être protégés à ce niveau là et c'est une estimation bien entendu, donc ce montant ne sera probablement pas dépassé.

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

12e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Le réaménagement global des voiries – Travaux axe rue Léopold – rue Capucins – Addenda 2 3e/5^e E/2010/Conv.VoiriesGare/OS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est l'affaire des fameux pavés « kandlas », des pavés indiens alors bon que le Collège rectifie le tir en changeant le cahier des charges, ça c'est bien mais il faudra quand même tirer la leçon de ça et voir à l'avenir comment on peut favoriser les produits locaux dans le respect de la légalité bien sûr ou à tout le moins,

comment ne pas les défavoriser puisqu'ici on les défavorisait, on les excluait d'office. Moi je crois qu'il y a beaucoup de possibilités, malgré la législation sur les marchés publics, pour qu'il y ait des critères soit techniques, soit sociaux, soit environnementaux pour éviter des couacs comme celui-ci, des pavés indiens. Mais, on va voter le point puisque nous sommes bien contents que cela se rectifie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Donc, globalement pour les points de 12 à 18, or le 13 qui est remis manifestement et j'avais déjà fait la demande en Commission, en fait c'était pour créer une « toutes commissions » ou même une réunion, ça ne doit pas être une commission, autour de l'ensemble des projets Convergence pour qu'on ait un état des lieux, un état d'avancement de l'ensemble des portefeuilles, c'est vrai que c'est très technique, ce sont des gros dossiers, la dernière fois pour le Centre de Congrès, on avait eu une réunion avec M. Maucci, Mme Urban et Mme Rouhart et on a la possibilité d'avoir les réponses à toutes les questions en une fois et c'est vraiment intéressant. Je pense qu'avant l'été ce ne serait peut-être pas superflu. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : On regardera au niveau des agendas si c'est possible de la faire avant l'été mais si ce n'était pas possible pour des raisons de calendrier, ce sera après l'été, en septembre comme j'en ai parlé lors de la Commission. En ce qui concerne ce qui était mis dans le cahier des charges, c'était le terme type et ça ne visait qu'à préciser les caractéristiques des matériaux et des produits à mettre en œuvre et par conséquent, les soumissionnaires ont eu la liberté de proposer des matériaux et produits dont l'équivalence aux spécifications techniques est connue ou qu'ils peuvent aisément trouver. En outre, donc comme on l'a dit, le terme « kandla » a été supprimé dans le cahier des charges dans le but d'une plus grande transparence, M. VISEUR, voilà.

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

13° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Valorisation d'un patrimoine mondial : les Minières de Spiennes – Travaux de construction du Pavillon d'accueil et de ses accès directs - Détermination du mode de passation, approbation de l'avis de marché et du cahier spécial des charges régissant les conditions de marché. 3e/5° E/2011/Conv. Spiennes.Pavillon

REMIS

14° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO – Projet Traitement et Rénovation des façades –Travaux - Approbation « d'esquisses+ » groupe 4. 3e/5° E/2011/Conv.FaçadesP1/ML

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

15^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO – Projet Traitement et Rénovation des façades –Travaux - Approbation des avant-projets. 3e/5^e E/2011/Conv.FaçadesP1/ML

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

16^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO – Portefeuille 2 – Le Quartier de la Gare et le centre d'arts religieux – Portefeuille 3 – Le Quartier des Arts et de l'artisanat de création – Addenda 1. 3e/5^e E/2010/CONV. contrôle.voirie

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

17^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux – Rénovation sélective des façades – Détermination du mode de passation et approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative pour les travaux des façades de la priorité 1 (périmètre approuvé lors du Conseil communal du 2 septembre 2008). **SOUS RÉSERVE** 3e/5^e E/2011/Conv. FaçadesP2/OS

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

18^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine de l'UNESCO – Projet Traitement et Rénovation des façades – Détermination du mode de passation et approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative - Priorité 1. **SOUS RÉSERVE** 3e/5^e E/2011/Conv. FaçadesP1/ML

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

19^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Travaux – Approbation de l'avant projet. **SOUS RÉSERVE** 3e/5^e E/2009/CONV. Ursulines/AP/OS

REMIS

20^e Objet : CPAS Mons. Modification budgétaire n°1 – exercice 2011 – Services ordinaire et extraordinaire. Approbation. Gestion f. CPAS

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ce point concerne en priorité la prise en compte de l'ancienneté du personnel donc nous n'allons pas évidemment refuser ce point mais nous allons nous abstenir parce qu'en fait on prend les 208.000 euros pour l'ajustement sur le fonds de réserve ce qui met celui-ci particulièrement à mal et c'est un petit peu en sonnette d'alarme

que nous allons voter abstention puisque la Ville devra effectivement tenir compte dans les prochaines mesures qui concernent le CPAS de ce fait. Je vous remercie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Nous n'avons pas de remarque particulière pour ce point ci mais on avait déjà émis nos remarques lors du vote du budget et nous nous étions abstenus donc, en cohérence avec notre vote à ce niveau-là, on s'abstiendra aussi.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, MILLER, Mme KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCQ, WAELPUT, HOUDART

7 abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 23^{ème} annexe

21^e Objet : Présentation de l'avenant 2011 du Contrat Politique des Grandes Villes.
District Jemappes-Flénu

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, c'est un avenant 2011 qui finalement s'avère particulièrement décevant puisque les projets que vous aviez demandés n'ont pas été acceptés vu le Gouvernement en affaires courantes, néanmoins quand on voit la part réservée au budget participatif, je reviens quelquefois là-dessus, je suis toujours un peu déçue. Je rappelle que celui-ci est la partie du budget municipal extraordinaire réservé annuellement à la concrétisation de projets issus de la population et quand je vois ce qui a été noté, je reste fort sur ma fin donc j'allais vous demander, maintenant, vu la situation que comptez-vous faire parce que dès le début on avait dit que ça allait s'étendre au Grand Mons, que ce projet qui avait commencé sur Jemappes-Flénu allait être étendu au Grand Mons, maintenant quels sont vos projets pour un petit peu étoffer ceci parce que quand je vois que le budget participatif va être accès sur un système de gestion file d'attente pour le pôle d'accueil, une nouvelle aire de loisirs, ça d'accord mais c'est à Flénu, je ne vois pas même dans les projets qui peuvent continuer, ce qu'on va faire de ce budget participatif. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Mais la difficulté du budget participatif est comme je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises, c'est que beaucoup de citoyens ne voient pas l'intérêt commun mais voient l'intérêt privé et ça cela s'est déjà marqué à plusieurs reprises et pour avoir participé à de nombreuses réunions du budget participatif, c'était

marquant et donc ce qui ressortait de ces réunions, c'est que le citoyen et c'est légitime aussi bien entendu, souhaitait qu'on refasse « son trottoir » ou qu'on voit « son » égouttage et pas un dossier général. Il y a un dossier du budget qui a été mené par des citoyens à la Cité du Vieux Champ mais qui n'est peut-être pas repris à Flénu, qui va voir le jour et la Ville a soutenu ce projet puisque c'est un projet qui émane de la population. Maintenant, j'ai une remarque à faire par rapport à l'avenant puisqu'il y a une erreur qui a été faite dans l'avenant et notamment au niveau de la Maison des Ateliers et donc je tiens à le dire puisqu'il y a eu un copié-collé qui a été fait par rapport au titre de l'année dernière et donc ce qu'il faut lire ce ne sont pas les nichoirs de l'année dernière mais il faut lire un atelier d'art végétal qui va être travaillé dans 6 quartiers de l'entité montoise. Et donc ça c'est un nouveau projet qui a été mis sur pied par la Maison des Ateliers avec les quartiers en difficultés et avec des enfants de ces quartiers. Ensuite, la continuité par rapport aux Feux de la St-Jean qui est un projet associatif et dont il y aura un pré feu cette année-ci à Maisières et ça c'est la première fois, justement pour que la population s'implique à fond dans ce projet citoyen.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Une seule question encore. Dans quelle partie de l'entité comptez-vous lancer les projets quand ils pourront être acceptés ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Alors, les dossiers tels que j'en ai parlé en Commission mais qui n'ont pu être repris étaient notamment, il y avait un superbe projet sur Ghlin de réaménagement d'un espace vert mais évidemment un espace vert réaménagé par les habitants en collaboration avec le service de Prévention et donc notre souhait c'est de travailler sur des communes telles que Ghlin, Havré ou Cuesmes.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'ai bien entendu votre réponse à propos de la difficulté du budget participatif ou tout citoyen voit d'abord son intérêt privé avant l'intérêt collectif et ça j'ai assisté à l'époque à de nombreuses réunions publiques, je suis tout à fait d'accord avec vous mais nous avons toujours défendu en tant que notre position sur le budget participatif de s'appuyer sur les associations existantes. On ne l'a pas fait, on a inventé des nouveaux comités de quartiers, on a inventé des nouvelles structures plutôt que de s'appuyer sur les associations existantes. C'est vers là qu'il faut maintenant aller, il faut renforcer ce qui existe comme associations de terrain et là on fera vraiment plus de participation collective puisque ce sont déjà des gens qui se sont mis ensemble pour défendre un objectif.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Vous avez mille fois raison et il y a des projets qui viennent d'associations qui remontent au niveau du district mais au niveau du district comme les nouveaux projets n'ont pas été acceptés et que les enveloppes sont ce qu'elles sont et bloquées et que nous venons seulement de savoir que la Politique des Grandes

Villes serait, serait puisque nous n'avons pas encore la décision officielle, prolongée jusqu'au mois de décembre 2012, il est difficile de travailler dans du long terme quand nous ne savons que 3 mois par 3 mois que les projets sont prolongés. Mais, c'est vrai qu'on a déjà des idées, les idées elles sont là, travailler avec des associations, travailler aussi avec des articles qui pourraient être insérés dans le Mons-Mag. et notamment mettre en valeur les anciennes communes, évidemment oui on y pense de plus en plus.

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

22^e Objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouverture de classes maternelles communales « dites d'été » au 28.3.2011. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

23^e Objet : Transformation d'une surface commerciale en un CALVA à Flénu. Approbation de l'avenant n° 4. 3e/1^e E/2005/PGV/832.207/BA

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce point ci concerne en fait le Calva de Flénu. En fait, nous en sommes déjà au 4^{ème} avenant aujourd'hui et donc plus de 175.000 euros ont déjà dus être rajoutés au million trois cent quinze mille de départ donc on est à 13% supplémentaires. Que des imprévus se présentent sur des chantiers, je peux l'entendre mais sur le point qui nous concerne aujourd'hui, par exemple, puisqu'on devait avoir une explication, on en a parlé un peu en Commission, on devrait voter sur la somme de 10.000 euros consacrée à un rail qui devrait soutenir une porte dont la raison est que le premier rail aurait été cassé par le poids de la porte. Donc, ça paraît un peu énorme, on devait avoir une explication qu'on n'a pas reçue, peut-être qu'elle va arriver maintenant ? Mais, ça devient vraiment dérangeant, je ne sais pas où ce projet va nous mener, merci.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Cela rejoint tout à fait ce que j'allais demander, c'est une question que j'ai posée en Commission et j'espère avoir une réponse parce que j'ai vu un tout petit peu plus loin les doubles portes du cimetière de Flénu qui s'amènent à 12.000 euros donc j'espère comprendre pourquoi ici ce montant est si élevé. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Des informations m'ont été fournies par rapport à cette question qui a été posée lors de la Commission. En effet, c'est 9.700 euros hors TVA pour le rail qui s'explique par la complexité du travail. Il s'agit d'un rail qui sépare les deux salles, ce rail est composé d'une douzaine de panneaux de 1 m 15 soit une longueur de

15 m. Ce rail a dû être placé dans le sol donc évidemment il a fallu creuser pour mettre cette structure dans le sol. De plus, la porte étant acoustique, il convient de mettre des galets en dessous des portes pour permettre à la fois le coulissement des panneaux tout en empêchant le son de passer. Donc, ce sont des portes spéciales avec un rail spécial. Ce prix comprend le rail, les galets, la main d'œuvre ainsi que la nécessité de réaliser un sol parfaitement horizontal afin d'éviter toute arête dans le sol. Voilà les informations qui m'ont été données mais si des informations complémentaires sont demandées, je céderai la parole à M. DARVILLE.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, justement vous parlez du rail mais vous ne parlez pas de la porte donc l'ensemble, je serais curieuse d'en connaître le montant, parce que, je vous assure qu'ici on est un peu surpris d'autant plus que quand on voit certains postes, ça va faire un peu démagogique mais je regrette mais moi ça me fait bondir, une brosse de wc à 88 euros hors TVA, on se pose des questions quand même d'avoir même prévu ça même si à l'arrivée on ne va pas les acheter. Un coupe-papier de 117 euros hors TVA, là aussi c'est peut-être de la démagogie mais pourquoi choisi-t-on un pareil matériel pour un Calva ? J'espère qu'il va être très beau, très accueillant mais a-t-on besoin de ce genre de choses ? Voilà, maintenant je souhaiterais savoir effectivement à combien cette porte va se monter puisque ce n'est quand même qu'une toute petite partie de ce Calva.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je ne connais pas le prix de la porte puisque ce prix faisait partie du dossier initial qui traîne déjà depuis quelques années puisque vous connaissez toutes les difficultés que nous avons eues avec cette salle Calva, donc il y a eu les difficultés du départ et puis il y a eu les difficultés avec l'entrepreneur. Je ne vous dis pas le nombre de PV de constats de manquements que nous avons réalisés, il y en a eu 21 ou 22, le Collège a d'ailleurs décidé de porter plainte auprès de la Commission des Agréments puisque cette société, pour pouvoir réaliser des travaux d'un montant comme celui-là, devait avoir certains types d'agrément et nous constatons que les manquements durant tout le chantier ont amené à des retards considérables et à des modifications en cours de chantier. Ici, les portes étaient uniquement suspendues comme les portes qui séparent l'annexe du fond, étaient uniquement suspendues par un rail au plafond. Alors, j'ai été moi-même faire l'expérience pas plus tard que ce mercredi encore sur place, ces portes, ces panneaux sont tellement énormes, dès qu'on les bouge un peu, elles sont suspendues par un seul axe en haut, dès qu'on les bouge, il y a un balancement de la porte et la porte coince. Donc, pour l'annexe où on n'ouvrira pas d'une manière régulière, permanente, où on ne va pas ouvrir et fermer les portes, on n'a pas rajouté les rails sur le sol mais pour le panneau central qui est encore plus grand, une séparation plus

grande et là on sera amené à ouvrir et à fermer peut-être d'une manière plus régulière, nous avons estimé que pour éviter d'abîmer les panneaux lors de l'utilisation, nous avons estimé pour assurer la pérennité du fonctionnement et ne pas devoir dans le futur remplacer ces énormes panneaux, nous avons estimé qu'il fallait un rail supplémentaire et ça nous l'avons constaté quand cette porte était montée, quand nous l'avons fait fonctionner, oui elle fonctionnait et je peux vous garantir que le premier locataire aurait pu forcer ces énormes panneaux parce que, en plus comme ils sont hauts on sait facilement un bras de levier sur le panneau alors c'est peut-être cher mais ça va nous permettre de pérenniser le fonctionnement à long terme de ces portes.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, j'entends bien, vous avez été mis devant le fait accompli mais sincèrement alors il y a une erreur quelque part parce que celui qui a décidé de ces portes au départ devait bien savoir que ces portes ne s'ouvriraient pas d'une manière facile et c'est là que le bât blesse, c'est dans le choix initial de la porte ou c'est dans le choix de la personne qui vous l'a imposée dans l'ensemble du projet. Il y a quelque chose qui ne va pas. Oui, vous avez dû pallier à un manquement finalement parce que cette porte ce n'est pas normal qu'une porte pendue, ce n'est pas la première que je vois, soit aussi mal fichue. Si elles sont lourdes, c'est forcé qu'il y ait un soutènement et si elles sont trop lourdes, ça devait être prévu au départ ce rail, donc il y a vraiment là quelque chose qui me chiffonne, voilà. Et là, vous avez fait avec, je comprends, mais c'est au départ que ça me chiffonne.

Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en fait la seule chose qui me rassure aujourd'hui c'est que le Collège a décidé de porter plainte donc c'est déjà ça, on ne va pas le laisser continuer le chantier coûter des mille et des cents donc ça c'est le point positif que je relève même si évidemment nous sommes aussi partisans que ce Calva se finalise et on sait l'importance des salles Calva, donc ce sera une abstention quand même pour nous sur ce point ci, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Le Calva va se terminer bientôt, M. DARVILLE va vous donner la date mais, en tout cas, comme vous le dites si bien, c'est un bel outil pour les associations puisque par définition c'est un centre d'accueil local pour la vie associative et donc c'est vrai que même si nous avons connu beaucoup de péripéties, celui-ci on sait qu'il sera utilisé par les associations locales de l'entité montoise. M. DARVILLE peut-être pour la fin des travaux, s'il vous plaît ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je tiens à signaler que ça va être en terme de capacité, l'une des plus grandes salles Calva de l'entité montoise avec une superficie totale de 900 m2, une

superficie utile juste la salle, 600 m2, ce qui veut dire 600 personnes. Donc, on va là faire des manifestations importantes. La deuxième bonne nouvelle, c'est que les travaux sont aujourd'hui terminés, nous avons fait une réception provisoire il y a 15 jours qui a été refusée mais tous les points qui étaient dans le PV de refus ont été levés depuis lors et sans avenant, donc aujourd'hui l'entrepreneur quand je suis allé le voir été vraiment dans ses petits souliers parce qu'il sait que nous allons porter plainte auprès de la Commission des Agréments parce que comme vous j'ai été scandalisé par le nombre de problèmes, par les avenants, par les délais reportés quant à la finalisation. Aujourd'hui, je peux vous dire que cette salle elle est terminée, nous attendons le passage des pompiers pour la semaine prochaine et il y aura certainement une inauguration qui sera faite entre le 15 et le 20 mai de cette salle, donc, bonne nouvelle. L'outil, je dois dire, malgré toutes les difficultés est un très bel outil, avec pour une fois des cuisines qui sont à la hauteur de la salle, des wc à la salle en nombre suffisant, des allées assez larges, donc, je crois que malgré toutes les difficultés, nous aurons un joyau en plus à offrir à la population.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. DARVILLE. L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DEBAUGNIES, MILLER, Mme KAPOMPOLE, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, Mmes WAELPUT, HOUDART

9 abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, PREVOT, M. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 26^{ème} annexe

24^e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-MARTIN A HAVRE

a) Compte général exercice 2008. GF 79017

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

b) Compte général exercice 2009. GR 79017

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

25^e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-VIERGE A NIMY

a) Compte général exercice 2008. GF 79012

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

b) Modification budgétaire n°1 – exercice 2009. GF 79012

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

c) Compte général exercice 2009. GF 79012

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

26° Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME DE MESSINES A MONS

a) Compte général exercice 2008. GF 79001

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

b) Modifications budgétaires n°1 et n° 2 – exercice 2009. GF 79001

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème}

c) Compte général exercice 2009. GF 79001

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

d) Modifications budgétaires n°1 et n°2 – exercice 2010. GF 79001

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

27° Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE – MONS-CENTRE

a) Compte général exercice 2008. GF 79029

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

b) Modification budgétaire n°1 – exercice 2009. GF 79029

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

c) Compte général exercice 2009. GF 79029

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

d) Modification budgétaire n°1 - exercice 2010. GF 79029

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

e) Modifications budgétaires n° 2 – exercice 2010. GF 79029

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pour les points de 24 à 27, simplement pour remercier la précision avec laquelle M. BEUGNIES nous a détaillé les dossiers lors de la Commission et la qualité du travail qui a été fait sur l'ensemble des budgets des Fabriques d'Eglises. Merci.

28° Objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

29° Objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

30° Objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

31° Objet : ASBL ENVIRONNEMENT ET DÉCOUVERTES. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

32° Objet : Rénovation urbaine du quartier de la rue de Nimy. Approbation du projet de quartier. Aménagement Territ et permis UR2011

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est à propos de la rue de Nimy que je voudrais m'exprimer. Nous sommes bien d'accord que c'est une rue mal en point. Pourtant, c'est la seule qui permet d'accéder à la Grand'Place donc c'est très bien de la revaloriser. Je demande cependant qu'on fasse bien attention aux différents commerces qu'ils ne perdent pas leurs clients puisque ça va durer quand même très longtemps, au moins 3 ans paraît-il, pour les trois tronçons. Alors, je ne dois pas confondre avec l'Avenue du Champ de Bataille mais ça va être long aussi à la rue de Nimy. J'ai quelques petites questions. A-t-on acquis finalement le magasin « Le Roi du Matelas » ? Que dit « Le Delhaize », son parking fait partie des cours

intérieures et c'est vrai que quand on entre en ville, ce n'est pas un spectacle qui est très beau, enfin il faut garder le parking mais comment faire, mais ça vous allez peut-être me le signaler. Alors, je voudrais demander aussi ce qu'on entend par un parking rue Duménil semi-enterré. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme la Conseillère. Effectivement, comme vous l'indiquez, ce dossier est un dossier extrêmement intéressant et important pour notre Ville puisqu'il porte sur l'aménagement futur d'un quartier majeur qui est celui qui comporte l'entrée essentielle de la Ville pour les véhicules, il a nécessité un travail important de la part des services au cours des derniers mois, même des dernières années puisqu'avant d'en arriver à différentes propositions qui sont formulées, il y a eu toute une étude qui a été effectuée, à la fois une étude sociologique menée avec les habitants du quartier et une étude sur les forces et faiblesses de ce même quartier. Alors, à partir de là, à partir de cette concertation, quelques lignes fortes ont été retenues pour déposer le projet auprès de la Région wallonne. Il y en a quatre, il y a d'abord l'acquisition et la rénovation de bâtiments. L'objectif recherché est de pouvoir acquérir via notamment un droit de préemption qui figure aussi à l'ordre du jour de notre Conseil, une série de bâtiments qui pourraient être mis en vente et qui sont soit particulièrement délabrés, soit des commerces inoccupés, soit des bâtiments qui accueillent des logements de faible qualité, dans l'objectif de pouvoir ramener un habitat de qualité, donc des familles avec enfants dans le quartier puisque ce sont celles qui précisément ont quitté le quartier avec les années, au fil du temps. Deuxième priorité, l'environnement urbain, vous l'avez signalé, un travail sur les voiries, un travail sur les cours intérieures, les trottoirs mais aussi une troisième priorité, les façades, travailler sur la requalification des façades et les parkings que vous évoquez comme quatrième priorité. Alors, pour répondre de manière précise à vos questions, qu'en est-il de l'acquisition du « Roi du Matelas » ? Mais le « Roi du Matelas » est un magasin qui continue à fonctionner depuis de nombreuses années et dont le bâtiment n'est pas en vente. Donc, il n'était pas à l'ordre du jour d'acquérir le bâtiment puisque le propriétaire n'était pas vendeur. Il faut souligner en tous les cas si la Ville le souhaitait le fait de pouvoir disposer d'un périmètre de rénovation urbaine, nous permettrait de mettre en œuvre des procédures qui nous permettraient, le cas échéant, d'acquérir des biens, je dirai, par la force que nous donne la loi. Cela, c'est un premier élément. Par rapport au Delhaize, les représentants du Delhaize font partie de la Commission de rénovation urbaine, ils ont accueilli le projet favorablement. Ils ont simplement émis une remarque visant à préserver la visibilité étant entendu que dans le projet qui est déposé, nous souhaitons pouvoir finaliser l'urbanisation des deux axes. Au niveau du Delhaize, on va pouvoir installer

des arbres palissés, c'est en tout cas l'intention, pour pouvoir finaliser l'urbanisation du site, tant à la rue du Grand Jour qu'à la rue de Nimy. La réaction du Delhaize est positive, on va maintenant regarder avec le Service Incendie si cela ne pose pas de difficulté pour l'accès des véhicules. Quant à votre dernière question, le parking semi-enterré, l'objectif c'est de pouvoir aussi installer des véhicules en-dessous du niveau actuel de la voirie pour pouvoir gagner des emplacements, il y en a une vingtaine aujourd'hui, on espère pouvoir ainsi en développer une septantaine demain et dès lors, favoriser le commerce de proximité qu'on souhaite concentrer à hauteur du Delhaize dans la rue de Nimy. Voilà pour les quelques éléments de réponses.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord, bon. « Le Roi du Matelas » va quand même changer sa façade ? Parce que, l'arrivée en ville, vraiment, ce n'est pas beau !

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je ne veux pas faire de fixation sur une enseigne en particulier mais en tous les cas, le dossier tel qu'il est présenté, nous permet ou bien d'acquérir des bâtiments si vraiment on a un souci avec un bâtiment ou bien de requalifier les façades. Donc, vous voyez que cela nous ouvre quelques possibilités de discussions avec les propriétaires des lieux.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'ai encore quelques petits points. J'ai parlé tout à l'heure de bien faire attention aux différents commerces parce que je rappelle que lors d'une autre revalorisation de la rue de Nimy, on a déjà tenté de faire quelque chose, il y avait une librairie, papeterie qui a dû fermer après parce que les clients étant empêchés de venir, bon. Je voudrais bien que cela ne se reproduise plus. Enfin, le commerce qui l'a remplacé amènera des clients, ça j'en suis certaine mais malgré tout, pour les autres, il faut faire très attention. Merci.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Oui, ce n'est pas pour embêter M. l'Echevin bien entendu mais le dossier était quand même assez épais et je n'ai pas bien tout compris. Est-ce qu'on va rénover des façades dans la rue de Nimy, est-ce que les façades sont déjà déterminées et est-ce qu'on va aussi rénover des façades dans la rue Neuve ? Parce que il me semblait que le périmètre s'étendait jusqu'à la rue Neuve, non ? Tant qu'on y est parce que je pensais justement à la façade de notre ami SAKAS, qu'est-ce qu'on fait avec l'Amphore ? C'est la grande question.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Quelques éléments de réponses complémentaires. Mme MERCIER, je vous invite simplement à bien faire la distinction entre le dossier qui est présenté ce soir et le projet qui a été déposé dans le cadre des fonds Convergence qui visent à refaire la voirie de la rue de Nimy, ce sont deux choses complémentaires mais néanmoins différentes, donc ici nous allons dans un travail qui ne bloquera pas la circulation au niveau de

la rue de Nimy, il ne devrait donc dès lors pas avoir de conséquences majeures au niveau du commerce si ce n'est qu'à aider celui-ci à retrouver un niveau qualitatif supérieur. Par rapport à la question de notre collègue Jean-Marc LECOCQ, la rue Neuve ne fait pas partie du périmètre qui est proposé ici et quant à la rénovation des façades, ce qui est envisagé c'est là aussi de travailler en complémentarité avec ce qui est prévu via les fonds européens en proposant une technique innovante à la Région wallonne qui n'a pas encore été utilisée dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et qui viserait précisément à s'inspirer de ce qui a été fait avec les fonds européens, c'est-à-dire demander aux propriétaires des bâtiments qui sont situés dans la rue de Nimy, de pouvoir disposer d'une servitude pour utiliser la façade et pouvoir, via les subsides de la Région wallonne, rénover l'ensemble des façades de la rue de Nimy selon une programmation qui est envisagée dans le dossier, c'est-à-dire une priorité qui sera donnée avant 2015 dans le bas de la rue pour requalifier l'entrée de la Ville, jusqu'à hauteur du 106 de la rue de Nimy, futur QG de Mons 2015 et, en parallèle, il y a également un travail identique qui est envisagé dans le cadre des fonds européens, cette fois dans le haut de la rue, c'est-à-dire dans le périmètre qui est proche de celui de la Grand'Place. Et, à terme, jusqu'à 2021, c'est-à-dire le terme de l'opération, on pourra travailler sur l'ensemble des autres façades, pour autant bien entendu que les propriétaires soient d'accord de fonctionner de la sorte.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci pour toutes ces explications.

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

33° Objet : Proposition de mise en œuvre d'un droit de préemption sur le Périmètre de rénovation urbaine du quartier de la rue de Nimy. Aménagement Territ. et permis UR2011

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

34° Objet : Z.A.C.C. n° 48 de Mons-Flénu. Approbation du contenu proposé du R.U.E. Aménagement Territ. et permis ZACC 48

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

Sortie de Mme KAPOMPOLE - Entrée de M. ROSSI = 36 présents

35° Objet : Z.A.C.C. n° 25 de Mons. Décision de principe de mise en œuvre de la Z.A.C.C. n° 25 dite « du quartier Fariau » à Mons. Approbation de l'auteur de projet et du contenu du R.U.E. proposés. Aménagement Territ et Permis ZACC 25

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, merci Mme la Présidente. Initialement, j'avais prévu une intervention assez longue sur ce point là parce que j'ai lu ce dossier avec une très grande attention, c'est un dossier, on en reparlera certainement, qui va prendre de très gros développements. Mais, en Commission donc, M. MARTIN, l'Echevin compétent, m'a dit que de toute façon, à ce stade tout ce qui est écrit dans le dossier ne voulait rien dire pour l'avenir. Donc, on va voter sur quelque chose qui ne nous engage à rien et donc on va voter oui puisque cela ne nous engage à rien mais enfin, c'est un peu bizarre. N'empêche, je plaide avec conviction pour que dans le cadre de ces ZAC, c'est-à-dire « Zone d'Aménagement Communal Concerté », le quartier qui sortira un jour de terre, ce quartier est à 500 m des boulevards, à 1 km de la Grand'Place et il faudra profiter de cette situation exceptionnelle pour en faire un éco quartier. On n'aura plus une pareille opportunité sans doute avant des années, sans doute plus jamais, il y a là 17 ha au total, une possibilité, un chiffre est donné dans le dossier donc il nous engage à rien je le sais bien, mais on donne un chiffre de 450 maisons et j'ai même entendu parler de peut-être on pouvait aller jusque 1.000 maisons qui sont là aux portes de Mons. Alors, dans un éco quartier, il faut des maisons passives, mitoyennes et plus des 4 façades avec des murs en thuyas, il faut des rues qui soient destinées aux piétons et aux cyclistes avec des parkings de délestage, ça c'est déjà prévu dans les mesures qui n'engagent à rien, il faut de la récupération de l'eau de pluie, c'est déjà prévu aussi c'est très bien mais on peut aller plus loin, dans l'épuration des eaux usées, le tri sélectif des déchets, des bâtiments communautaires, une implantation des maisons qui favorise les liens sociaux entre les voisins et pas au contraire le chacun chez soi, enfin, il y a beaucoup de choses dans un éco quartier qui vont encore plus loin que ce qui est dans la note d'intentions qui est dans le dossier. Alors, il ne faut pas réinventer la roue évidemment parce que des éco quartiers il en existe depuis des années, dans d'autres pays, le plus célèbre c'est le quartier Vauban à Fribourg en Allemagne mais même chez nous, en Wallonie, il commence à en pousser un peu partout et j'ai appris récemment qu'il y en avait un qui venait de voir le jour, en 2009 je crois, à Tournai. Alors, je plaide pour ça, de faire ce qui est dit dans les attendus du délibéré sur lequel nous allons voter, c'est-à-dire que ce quartier soit un quartier d'habitats pilote, il faut avoir l'ambition de faire vraiment ce qu'il y a de mieux en la matière, il faut vraiment faire un éco quartier. J'espère que je vous ai convaincus mais c'est quelque chose sur lequel on reviendra c'est une trop belle occasion pour passer à côté.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pour rebondir ce que vient de dire M. VISEUR, je pense que le quartier est vraiment intéressant et notamment pour des familles qui peuvent s'installer à ces endroits là mais alors il faudra être attentifs et ma remarque vient à ce niveau

là, à ce que les prix de vente des maisons ne dépassent pas les 200.000 euros, je sais que c'est difficile mais c'est la capacité d'emprunt de 80% des ménages aujourd'hui, donc je pense qu'il faudra être vraiment attentifs au prix d'achat, parce que faire un superbe quartier inaccessible à des salaires et des revenus moyens, ça n'a aucune utilité à mon sens. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien merci chers collègues pour ces différentes interventions. M. VISEUR, je pense que votre sens de la nuance est un peu galvaudé. Je me permettrais rarement de dire que le contenu d'un dossier n'a pas d'intérêt et ne nous engage à rien, ce n'est certainement pas ce que j'ai dit. Le dossier qui vous est présenté ce soir vise tout d'abord à approuver le principe d'activation de la ZAC, premier élément. Il vise également à désigner un bureau d'études pour réaliser les R.U.E., deuxième élément. Il vise enfin à pouvoir identifier, conformément à la loi, en l'occurrence ici le CWATUP, le contenu de ce R.U.E., c'est l'article 33 du CWATUP et je vous l'ai dit hier, effectivement, le Conseil communal, c'est la procédure voulue par la loi, doit se conformer à ce qui est prévu dans le CWATUP pour fixer le contenu du R.U.E. Et donc, c'est pour cette raison que je vous ai dit, qu'effectivement, la marge de manœuvre de notre Conseil en la matière était extrêmement faible et c'est ce qui est d'usage, je dirai, pour ce type de dossier. Il y a un dossier préalable qui a été déposé par un investisseur et c'est ce dossier là pour lequel je vous ai invité à la plus grande prudence, en disant ce dossier n'a pas de statut et ne nous engage à rien. Pourquoi ? Parce que c'est précisément le R.U.E. qui devra poser toute une série de questions d'abord sur la pertinence de l'activation de ces ZAC, est-ce que c'est intéressant d'activer cette ZAC ? On peut le penser, on peut avoir un avis mais en tous les cas, c'est le R.U.E. qui nous permettra de donner une réponse à cet élément. Et le cas échéant, demain, le Conseil communal pourra s'il le souhaite, sur base des conclusions du R.U.E., estimer que ce n'est pas une bonne idée d'urbaniser à cet endroit et donc il faut être très prudent par rapport au nombre de maisons qui sont avancées ou le nombre de constructions avancées dans le document remis par l'investisseur. Moi, ce document il ne me lie pas. Il ne lie pas le Collège et j'invite l'ensemble des membres de ce Conseil à garder une certaine prudence par rapport aux chiffres émis, parce qu'il ne faudrait pas d'une manière ou d'une autre on puisse estimer que parce qu'il y a un débat au Conseil communal, on va cautionner un tel volume de constructions, on ne peut pas le dire au stade actuel des choses, c'est le but du R.U.E, c'est un instrument d'aide à la décision, effectuée par un bureau d'études agréé par la Région wallonne et nous aurons tout le loisir d'en examiner les différentes conclusions et tous les scénarios que ce R.U.E. devra étudier un fine. Alors, par rapport aux orientations que la Ville souhaite retenir le cas échéant

si on s'inscrit dans un schéma d'urbanisation. Mais, vous nous dites j'espère que je vous ai convaincus, je trouve ça quand même un peu fort de café, les attendus qui sont ici, qui précisent texto l'attention que le Collège porte au développement durable et aux questions environnementales, mais c'est nous qui les apportons ici sur la table du Conseil communal, donc vous nous avez tellement bien convaincus que vous avez surtout bien lu les attendus que le Collège vous propose. Il ne faudrait quand même pas renverser les rôles, je suis en tous les cas heureux qu'il y ait un consensus entre vous et nous sur l'objectif à atteindre, à savoir un quartier s'il vient à être réalisé effectivement et qui doit être exemplaire sur le plan de l'environnement mais et c'est là que la remarque de Mme MOUCHERON est extrêmement intéressante et je l'en remercie, vous citez Fribourg, je serais très curieux, M. VISEUR, de connaître le revenu moyen des gens qui habitent à Fribourg dans cet éco quartier modèle dont on parle dans toute l'Europe. J'ai une petite idée sur la question et je ne suis pas sûr que ça va dans le sens de ce que Mme MOUCHERON disait tout à l'heure. Et donc, c'est pourquoi je pense qu'il faut à un moment donné, trouver un juste milieu entre effectivement une préoccupation liée au développement durable et c'est précisément le sens de ce qui sera demandé à l'investisseur et de ce qui devra être étudié dans le cadre du R.U.E. parce que c'est l'évidence au jour d'aujourd'hui qu'il faut rationaliser les déplacements, faire en sorte de pouvoir développer une utilisation parcimonieuse du sol, de pouvoir maximiser le transport en commun aux fonctionnalités de la Ville et la localisation de cette ZAC en première couronne est idéale pour ce faire mais il ne faudrait pas non plus qu'en poussant le raisonnement à l'extrême, on en vienne à générer des constructions qui soient hors de prix pour des ménages dont on a vraiment besoin ici à Mons. Et donc, il faudra trouver ce juste milieu mais effectivement cette préoccupation nous la partageons, elle est reprise texto dans les attendus et comptez sur nous pour pouvoir persévérer dans ce sens, M. VISEUR.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin, une réponse excessivement complète. M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord sur la question du prix. Bien sûr qu'il ne faut pas faire des logements qui soient inaccessibles mais des logements passifs ne coûtent pas nécessairement plus chers que les autres. L'éco quartier de Tournai que je citais tout à l'heure, j'ai lu, maintenant si ce que j'ai lu est faux je n'ai pas pu le vérifier mais en tout cas il semble que là c'était le même prix que la construction traditionnelle. Pourquoi ? Parce que bien souvent, dans des logements passifs, l'isolation est très poussée mais les finitions ne sont pas luxueuses en quelque sorte, ça c'est un aspect. Maintenant, sur le plan du prix, il y a l'aspect utilisation de la maison, c'est évidemment des maisons qui sont extrêmement économes à

l'usage puisque la dépense en énergie est pratiquement nulle. Donc, il faut mettre le tout dans la balance et je ne crois pas qu'une maison mitoyenne passive soit plus chère que les constructions que je vois derrière chez moi, dans le lotissement de la Garenne où c'est tout du 4 façades, je n'ai pas encore vu une seule maison mitoyenne et ces maisons là coûtent certainement aussi chères si pas plus chères parce que chacun fait sa maison avec son architecte, avec son entrepreneur alors que dans des éco quartiers, il y a une économie d'échelle que l'on peut faire aussi de ce côté-là. Cela ce sont tous les éléments autour du prix. Je voulais ajouter que c'est peut-être aussi un bon moment d'avoir un ministre écolo à la Région wallonne pour faire passer des projets d'éco quartiers parce qu'il est convaincu d'avance et donc il faut en profiter et quand vous dites il y a consensus entre nous, je suis heureux de l'entendre parce que si vous êtes d'accord avec ce que j'ai dit, je suis d'accord avec ce que vous avez dit aussi.

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

36° Objet : Résiliation bail à ferme Derouck à Nouvelles. Approbation de l'acte. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

37° Objet : Maisières. Rue Grande – extension du cimetière – mandat à la société 2 BUILD SPRL – dépôt d'une demande de dérogation à la loi sur la Conservation de la nature. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Là, il s'agit de l'extension du cimetière à Maisières mais le point porte en réalité sur une demande de dérogation à la loi sur la conservation de la nature. Alors, je l'avais annoncé en Commission, ce que je demande ici, c'est de savoir si la Ville, le Collège, s'engage à respecter les remarques émises par Natagora lors d'une réunion qui a eu lieu le 7 février 2011 à ce sujet. J'ai pris des exemples en Commission, c'est beaucoup trop technique pour s'étendre là-dessus ici en séance publique, simplement de savoir si les remarques de Natagora seront suivies. Vous me dites oui ou non mais j'espère que vous allez me dire oui.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. VISEUR, je vous remercie d'abord pour hier. Donc, la Division de la Nature et des Forêts, Natagora, Association de la protection de la nature et le demandeur se sont rencontrés. Ils ont demandé ensemble au bureau d'études C.S.D. en charge d'élaborer un rapport qui sera joint à la demande de dérogation et de faire quelques adaptations du rapport d'origine. Ces demandes formulées par la D.N.F. et Natagora ont été

intégrées par le bureau d'études dans son rapport. Le rapport final corrigé par la C.S.D. a été renvoyé à la D.N.F. donc comme je vous l'ai expliqué, deux, Natagora a par ailleurs demandé qu'une fougère appelée « asplénium » soit préservée. Cette espèce n'est pas protégée au titre de la loi sur la conservation de la nature. A ce titre, il ne s'agit pas d'une dérogation et cette espèce ne doit donc pas figurer dans la demande. Cependant, cette espèce sera protégée dans le cadre de la demande de permis. L'architecte concerné par la demande de permis s'est rapproché de Natagora pour localiser l'espèce et modifier les plans en conséquence.

ADOpte à l'unanimité - 50^{ème} annexe

38^e Objet : Rue Hector Delanois – 5 appartements et 5 garages – procédure de Vente – accord de principe. Cellule foncière RF/MDB

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais demander à M. l'Echevin, lui parler des 5 appartements et des 5 garages de Cuesmes, rue Hector Delanois. Je vois qu'il y a eu une expertise le 8 février de cette année et qu'on avait proposé 55.000 euros, 60.000 pour deux autres appartements et 50.000 pour le dernier je pense et puis, tout à coup je vois que c'est passé à 75.000 pour celui de 55.000 donc 20.000 en plus, de 60.000 il est passé à 70.000 et 50.000

1008

À 65.000 et je voudrais demander simplement pourquoi cette surévaluation.

M. Achile SAKAS, Echevin : Mme la Conseillère, je vous remercie. Donc, c'est une décision du Collège, le problème que nous avons, on vend des appartements de la rue Delanois, c'est en bonne gestion du patrimoine. Il y a de lourds travaux qui doivent être faits. On a une estimation du notaire, une estimation du receveur et c'est une décision du Collège qui a été prise. Donc, à l'heure actuelle nous n'avons qu'une demande des locataires, il n'y a qu'un jeune monsieur qui veut racheter l'appartement parce que sa grand-mère est âgée et dans le but de vendre tout ça, les locataires qui sont là, ils auront le temps, 6 mois, après la vente.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère ; Le jeune locataire donc lui, il l'aurait au premier prix si je comprends bien ?

M. Achile SAKAS, Echevin : 70.000 euros.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : C'est une moyenne qui a été faite entre l'expertise du receveur et l'expertise du notaire.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Parce que ça passe de 60.000 à 70.000 euros...

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Donc, l'expertise du receveur est d'un certain montant pour tel appartement, l'expertise du notaire est d'un certain montant et il y a

une moyenne qui a été faite, donc le prix de vente sera la moyenne qui a été faite entre ces deux expertises.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, d'accord mais moi je défends quand même le citoyen parce que je vois que le notaire avait mis... parce que passer de 55.000 à 75.000, c'est beaucoup.

M. Achile SAKAS, Echevin : Je ne crois pas que c'est beaucoup quand vous voyez que ce sont des appartements qui font plus de 82 m², allez acheter un appartement à l'heure actuelle, combien allez-vous payer ? Quatre-vingt mille euros pour un appartement, 70.000 euros pour un appartement, je crois que c'est pour rien du tout, Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je veux bien vous croire.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Et on a même un locataire actuel qui a accepté d'acheter l'appartement à 75.000 euros. Voilà, c'est que cela rencontre son souhait, ses desiderata.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : D'accord, merci bien.

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

39^e Objet : Approbation du nouveau règlement communal pour l'accueil temporaire des Gens du Voyage. Égalité des Chances et Citoyenneté

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Il y a une petite erreur d'écriture que j'aurais pu signaler en Commission mais il se fait que je l'ai vue après. Dans l'avant projet pour la procédure d'accueil, on parle de 25 euros par jour et par caravane, par contre dans l'avant projet de règlement communal, si j'ai bien vu, on parle de 25 euros par semaine et par caravane. Ce chiffre m'avait d'ailleurs été confirmé mais comme ce n'est pas le même dans les deux documents, je me permets de vous le signaler. Par ailleurs, il était aussi question dans ce texte que la demande des personnes devait être introduite 15 jours avant l'arrivée du convoi et vous m'avez expliqué que c'était le temps nécessaire pour trouver un terrain puisque nous n'en avons pas sous la main et donc pour organiser l'intendance mais bon, je peux tout à fait comprendre mais il se fait que le caractère temporaire n'étant mis nulle part, je crains un peu que cette mesure soit définitive parce que dans les faits, elle sera quand même très difficile à mettre en œuvre. Alors, j'avais aussi une autre question, dans le texte il est question d'une caution mais le montant n'est pas indiqué, il n'est indiqué nulle part. Alors, j'aurai aussi une réflexion parce qu'il y a pas mal d'associations de terrain qui s'occupent de ces personnes et nulle part elles ne sont associées et je pense qu'avec les contacts qu'elles ont avec les gens du voyage, elles auraient pu être très utiles notamment dans les contacts avec les riverains et ça il

n'en est fait mention nulle part et je trouve ça assez regrettable et je dois dire je pense que ce ne serait pas mal de les contacter à ce sujet. Alors, j'avais aussi une autre question quant au droit de regard à la marge de manœuvre que la Ville pouvait avoir quant aux exigences vis-à-vis des propriétaires privés. Cela c'était aussi une question que je me posais. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci Mme PREVOT. M. BARVAIS donc pour les réponses aux quelques réflexions de Mme PREVOT, merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Mme la Présidente, merci Mme PREVOT pour les questions. Donc, effectivement c'est par semaine c'est d'ailleurs le document qui est le projet de convention qui fait foi où effectivement il est marqué par semaine. Alors, la caution, nous n'avons pas fixé de caution parce que la caution dépend du terrain éventuel et de l'avis du propriétaire privé parce que, effectivement, si c'est un terrain privé, la caution peut être variable en fonction du terrain et en fonction du propriétaire, donc cette caution peut éventuellement être prélevée, il y aura peut-être des endroits où il n'y aura pas de caution. Pour ce qui concerne le travail avec l'associatif, effectivement nous travaillons avec l'associatif et notamment le Relais Picardie dans la sensibilisation de manière générale à la problématique des gens du voyage puisque vous savez bien que dès qu'il y a des gens du voyage qui s'installent quelque part, il y a un certain émoi dans la population et c'est une des raisons aussi pour lesquelles nous souhaitons maintenir, tant que nous n'avons pas un terrain définitif et que les terrains c'est aléatoire et que nous sommes souvent mis devant le fait accompli, c'est pour ça que nous souhaitons avoir 15 jours, notamment pour l'organisation et surtout pour essayer d'avoir un contact privilégié anticipé avec les riverains pour pouvoir atténuer la problématique qui est souvent, je dirai, surévaluée par rapport aux risques d'insécurité, entre le sentiment et l'insécurité, il y a toujours un delta et nous espérons mettre à profit ce delta temps pour les sensibiliser. Alors, par contre, au niveau des privés, là objectivement nous n'avons aucun pouvoir c'est le privé qui estime pouvoir oui ou non mettre son terrain à disposition, la seule chose c'est que nous pouvons, une fois que le privé a mis à disposition, éventuellement quand même intervenir et interdire le séjour temporaire si les conditions sont des conditions anormales, soit une exploitation, soit un excès d'utilisation du terrain qui pourrait nuire aux riverains. Donc, pour que les gens du voyage puissent utiliser un terrain, il faut l'avis du privé et il faut que la commune accepte. Généralement, les premières fois on accepte mais c'est déjà arrivé qu'on doive mettre un frein à cette occupation. Il est bien évident que ce qu'on vous propose actuellement, je dirai que c'est quelque chose que nous espérons être transitoire, qui vise à régler le problème tant que nous n'aurons pas de terrain définitif, terrain définitif pour lequel nous avons rentré un dossier à la Région

wallonne et pour reprendre les mots de M. VISEUR, puisqu'il concerne le même ministre que vous avez cité, un bon ministre écolo, je suppose que vous parliez de M. Nollet, je dois dire que la balle est un peu dans son camp. Donc, ce qui est important évidemment c'est que pour réaliser ce terrain, il est bien évident que nous ne pouvons pas le réaliser uniquement sur fonds propres et que l'aide de la Région wallonne est évidemment indispensable parce que imposer aux communes de créer ces terrains sans une aide, c'est évidemment difficile. Et en plus, nous sommes encore en train d'étudier d'autres situations pour essayer de résoudre au mieux cette problématique.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci Monsieur, une simple petite remarque encore. J'ai appris également que c'est 25 euros par semaine, ce n'est pas énorme, vous pensez les retourner au propriétaire, je pense que ça c'est peut-être quelque chose qui est bon que les gens sachent et également que l'intendance vous la prenez entièrement à charge. Je pense que c'est intéressant que la population soit vraiment mise au courant de cet état de faits parce qu'on se rend compte combien il est difficile de trouver des terrains, d'éminentes institutions vous ont d'ailleurs refusé leur terrain alors qu'ils étaient bien placés pour vous les céder, donc là je pense que plus on dira aux gens qu'ils n'ont pas de souci à se faire que toute l'intendance va être prise en charge et que finalement ils vont retrouver leur terrain dans l'état où ils l'ont cédé, je pense que ça pourrait aider également à une meilleure ouverture à ces gens qui passent dans notre Ville. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je vous remercie Mme PREVOT. M. BARVAIS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Effectivement, c'est une collaboration, je dirai, tripartite ou chacun a des droits et des devoirs.

1009

Le but est aussi de faire comprendre à la population en général que les gens du voyage s'ils ont des droits et c'est pour cela que nous voulons suivre les recommandations européennes et leur permettre de séjourner de manière digne sur notre territoire, mais ils ont aussi des devoirs et cette convention qui est en fait une charte définit leurs devoirs et plus ils respecteront ces devoirs et plus ils anticiperont leurs séjours et moins nous aurons de mal de collaborer avec des propriétaires privés. Je ne crois pas que le propriétaire privé qui cède son terrain, les 25 euros par caravane par semaine est vraiment l'élément déterminant, c'est plutôt pour eux une garantie d'un service, qui est un service rendu. Donc, je considère que c'est vraiment cette notion de respect de droits d'une part et de devoirs d'autre part qui ne peut être que le

meilleur élément qui permette de collaborer notamment avec le privé institutionnel ou privé tout court.

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

40^e Objet : Procédure d'inscription d'office dans les registres de la population et des étrangers. 2^e

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

41^e Objet : ASBL Centre de Jeunes LA FLENNE. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

42^e Objet : ASBL Centre de Jeunes LA FLENNE. Budget de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

43^e Objet : Cimetière de Flénu – Renouvellement du portail principal d'entrée et placement d'un second portail. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.878.278.00/FS

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

44^e Objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e E/2011.877.260.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

45^e Objet : Réfection des routes en béton 2010. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. Modification de la délibération du 25/05/2010. 3e/2^e E/2010.421.075.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

46^e Objet : Locaux de la GRH – Installation système détection anti-intrusion. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.137.020.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

47^e Objet : CRSS – Acquisition d'outillage pour le Service Garage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e E/2011.351.075.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

48° Objet : CRSS – Appareil pour la gestion électronique et la recherche de pannes sur véhicules. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.351.076.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

49° Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers - Droit de tirage 2010 – 2012. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2011.421.097.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

50° Objet : École communale des Canonniers – Salle de gymnastique – réfection toiture et corniches. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2011.722.156.00/MCP

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je voudrais bien joindre M. l'Echevin si vous êtes d'accord, le 50 au 59 puisqu'il s'agit de réfections dans deux écoles. Alors, il y a tout d'abord la réfection de la toiture du gymnase à l'école des Canonniers qui semble très urgente et je voudrais demander si l'assurance intervient. En effet, c'est pour ça que j'ai parlé du 59 en même temps, aux Arquebusiers, pour le traitement de la mэрule, Ethias intervient pour près de la moitié du coût final. Voilà et donc je demande si pour les Canonniers, il y a une aide semblable, je suppose que oui mais enfin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, pour les Canonniers, il n'y a pas d'intervention. Chaque fois un dossier est présenté à Ethias et Ethias, au vu de la situation, analyse la situation et donne son accord ou pas, donc là nous sommes tributaires de notre assureur.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci, mais dommage !

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

51° Objet : Service Incendie – Remplacement des portes sectionnelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.351.074.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

52° Objet : Acquisition d'une ambulance équipée médicalement pour le Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2011.352.078.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

53° Objet : Achat de matériel de plongée pour les interventions subaquatiques. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2011.351.077.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

54[°] Objet : Service Prévention – Acquisition de matériel informatique. Recours à la Centrale d'achat Gial et à la Province de Hainaut. Approbation de l'investissement. 3e/4[°] E/2011.835.236.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

55[°] Objet : CALVA de Flénu – Raccordement « eau ». Approbation des conditions du marché et du devis de la SWDE. 3e/1[°] E/2011.137.016.01/BD

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

56[°] Objet : Réfection des routes en béton 2011. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2[°] E/2011.421.089/00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

57[°] Objet : Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à réaliser à la rue de la Halle située à Mons s'inscrivant dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine – Marché conjoint « Ville de Mons – SWDE ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2[°] E/2008.REVIT.RF. 700.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

Sortie de M. MARTIN = 35 présents

58[°] Objet : Acquisition de poubelles publiques en 3 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4[°] E/2011.875.250.00/MM

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui dans ces poubelles, c'est un peu toujours la même chose, on achète pas mal de poubelles et il y en a 5 pour le tri sélectif. C'est la deuxième fois qu'on achète ce type de poubelles et M. l'Echevin m'a rappelé qu'un test serait mené, j'espère qu'il le sera rondement pour savoir si ça fonctionne bien dans le Centre-Ville et que nous aurons vite le résultat. Par ailleurs, je pense peut-être qu'une petite sensibilisation serait importante au sujet de l'utilisation de ces poubelles parce que les gens vont voir ces poubelles et pas nécessairement les utiliser de manière adéquate. Donc, peut-être par le biais de Mons-Mag. ou autre, faire une sorte de petite pub pour inciter les gens à bien utiliser les poubelles, de manière tout à fait correct. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci. On a bien pris note de l'information telle qu'elle a été donnée.

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

59^e Objet : École des Arquebusiers – Traitement de la mérule. Application des articles L1222-3 et L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Clauses techniques et estimation revues. Information au Conseil de la décision du Collège communal du 8.4.2011. 3e/1^e E/2011.722.157.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

60^e Objet : Service Prévention – Revêtement de sol Agorespace Domaine d'Épinlieu . Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.835.234.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

61^e Objet : RAEC Mons – Jeunes – Pose d'une vanne à gaz à l'extérieur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.764.187.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

62^e Objet : École Communale de Nouvelles – Remplacement des chaudières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2011.722.133.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

63^e Objet : Programme triennal 2010-2012 – Information au Conseil Communal des projets retenus par le SPW. 3e/3^e A/20522/ML

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

64^e Objet : Acquisition de matériel informatique. Marché conjoint Ville/CPAS. Approbation de l'avenant n°1. 3e/4^e E/2011/Informatique JP

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

64^e Objet bis : Par urgence. Travaux d'amélioration et d'égouttage à l'Avenue du Champ de Bataille à Jemappes - Programme triennal des travaux subsidiés 2010/2012 - Année 2011 point 1. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2007.421.067.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 78^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Nous en arrivons aux interpellations. En l'absence de M. HAMBYE, donc l'interpellation ici sera celle de M. VISEUR concernant la piscine du Grand Large. Je vous cède la parole M. le Conseiller.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci Madame. Bon, alors d'abord pour qu'il n'y ait pas de malentendus, on se réjouit évidemment de l'ouverture de cette piscine et je voulais rappeler que je n'ai pas hésité à mouiller mon maillot personnellement lors de l'inauguration, donc pour bien dire que nous étions contents de son ouverture. Mais, il y a deux aspects qui me semblent quand même faire débat et qui méritent cette interpellation. Alors, le premier aspect, c'est le tarif. Le tarif de l'accès au bassin des sports parce que là on est obligé d'acheter une carte de 10 visites, soit une dépense, pour ceux qui n'ont pas de réduction famille nombreuse etc. qui peut aller jusqu'à 26,50 euros + encore 2,50 euros de caution pour la carte, ça fait 29 euros. La première fois qu'on va au bassin, si on veut n'aller que dans le bassin de sports, on en a pour 29 euros. C'est dissuasif pour des petits budgets évidemment et donc dans ce sens, c'est inacceptable, l'article qui est paru en page 10 du Regard sur Jemappes-Flénu qui parle de la piscine, cet article spécifie que le Collège voulait une piscine qui convienne à tous et bien ce n'est pas vrai parce qu'elle est inaccessible aux personnes en difficultés financières particulièrement à cause de cet aspect là. Je crois qu'on touche là aux limites du fameux partenariat public-privé dont on fait beaucoup de cas et qui peut avoir de bons résultats mais dans ce cas-ci, le pouvoir public ne décide pas des prix d'une mission qui est pourtant de service public. Et il me semble que comme la Ville subsidie l'exploitation de cette piscine, c'est indispensable que le Collège intervienne et le plus rapidement possible auprès de l'exploitant pour rectifier cette anomalie. Alors, je ne sais pas si cela a déjà été fait ou si ça va l'être prochainement mais je suppose que j'aurai la réponse dans les minutes qui suivent. Alors, les réductions aussi pour familles nombreuses, séniors et moins valides sont vraiment symboliques, c'est 25 cents par séance, ça ne fait même pas 10% du prix d'entrée alors que dans beaucoup d'autres organismes, les réductions séniors, familles nombreuses, etc. sont nettement supérieures à 10%. Et enfin, le tarif qui est publié dans cette revue précise à propos du bassin des sports, seulement applicable en semaine scolaire, ce qui laisserait supposer que le bassin des sports n'est pas accessible tout seul, sans les autres espaces, qu'il n'est pas accessible donc durant les week-ends et les vacances scolaires tout seul puisque ce ne serait que pendant les semaines scolaires. Cela, ce serait vraiment un comble mais j'ai téléphoné à la piscine et ça m'a été démenti par téléphone. Alors, c'est regrettable évidemment de publier des informations erronées mais ce n'est pas la seule dans cet article puisque dans ce tarif là la carte de 10 séances pour les 5-12 ans, elle est plus chère pour les familles nombreuses et les moins valides que le prix normal donc on a probablement interverti deux chiffres. Là, où on doit faire des réductions, c'est plus cher. Bon, il me semble qu'un peu de rigueur ne serait pas superflu quand on publie quelque chose comme ça. Et pour terminer

sur l'aspect tarif, je voulais faire une proposition, est-ce qu'on ne peut pas étendre la mission de l'Article 27 aux entrées des piscines puisque ça joue pour les spectacles, il me semblait même avoir entendu quelque part que ça pouvait jouer pour le football, est-ce qu'on ne peut pas négocier avec l'Article 27 et en leur donnant les moyens, des entrées plus favorables aux piscines. Enfin, voilà sur l'aspect tarif. Maintenant, sur l'aspect accessibilité. Cette piscine se veut écologique et je ne dis pas qu'elle ne l'est pas mais pour l'être tout à fait, il faudrait quand même qu'elle soit accessible en transports en commun et ce n'est pas le cas jusqu'à présent. On nous a dit bien sûr que le problème était à l'étude avec le TEC Hainaut, mais enfin, il y a des années qu'on parle de la piscine au Grand Large et on attend qu'elle soit ouverte pour commencer à discuter comment on va y aller en transports en commun. A mon avis, c'est un problème qu'on pouvait facilement anticiper, ça aurait dû l'être. Donc, quand même la question, quand peut-on espérer voir un bus TEC s'arrêter devant la piscine ? Il me semble que celui qui est gratuit et qui dessert déjà les Grands Prés, c'est-à-dire cette partie de Mons, serait la solution la plus simple, si on peut envoyer un bus gratuit pour faire les grands magasins, il me semble qu'on peut envoyer un bus gratuit pour aller à la piscine. Voilà, merci de votre réponse, je l'attends.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. VISEUR. Il y aura une réponse collective de mes deux collègues, à savoir M. SAKAS et Mme CRUVEILLER et donc je vais d'abord céder la parole à M. SAKAS en ce qui concerne notamment tout l'aspect tarifaire de la piscine.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. VISEUR. Primo, le contexte, pour rappel. La piscine est ouverte depuis le 18 mars, fréquentation moyenne quotidienne depuis l'ouverture : 700 personnes, donc ce chiffre correspond aux attentes. Beaucoup d'échos positifs sur la qualité esthétique et fonctionnelle du bâtiment. Deux : situation juridique : la Régie communale autonome est propriétaire de la piscine. Toutefois, dans un objectif de parfaite optimisation de l'investissement, la Régie communale autonome a confié la construction et l'exploitation pour 20 ans de la piscine à un gestionnaire privé, S&R, spécialisé dans ce domaine. Cette société gère 5 piscines en Belgique. Volonté de contrôle des dépenses publiques car une piscine est une infrastructure très coûteuse où l'exploitation est souvent déficitaire. Par exemple, quand nous avons les piscines de Cuesmes et de Flénu, ça coûtait à la Ville 600.000 euros. La RCA va verser à la société S&R pour la gestion de la piscine (personnel, frais énergétiques, etc.) +/- 1.000.000€ par an durant 20 ans. Les pertes éventuelles que ferait la piscine seront prises en charge par S&R et les éventuels bénéfices seront réinvestis.

Trois : pour les tarifs. L'exploitant a prévu un tarif « sport » qui donne accès uniquement au bassin sportif et un tarif « ludique » qui donne accès au bassin sportif et aux espaces détente. Concernant l'abonnement sport obligatoire 10 séances, il faut souligner que la proposition tarifaire était reprise dans l'offre initiale faite par la société S&R et approuvée par le Conseil d'Administration de la Régie communale autonome en 2008. Les membres de la RCA ont donc eu connaissance avant l'ouverture de la piscine, aussi le 21 janvier 2011, un groupe de travail désigné par le Collège a fait le point avec S&R afin de vérifier la conformité des tarifs à l'offre initiale. Ce groupe a fait remarquer qu'un abonnement obligatoire risquait de poser problème, il a été convenu de faire le point rapidement après l'ouverture de la piscine. Bonne nouvelle un réel dialogue de compréhension et de compromis existe entre la Ville de Mons et la S&R et les exploitants ont d'ores et déjà accepté de proposer un tarif « sport » à la séance dès le mois de mai. Et je vais vous rappeler le nouveau tarif qu'on pourra certainement revoir : enfants de 5 à 12 ans : 2,80 euros - adultes de + de 12 ans : 3,50 euros - enfants de 5 à 12 ans grande famille et moins valide : 2,50 euros - adultes de + de 12 ans grande famille - + de 60 ans - moins valide : 2,20 euros. Et concernant l'extension de la mission à l'asbl Article 27 aux entrées de la piscine, pour rappel, l'asbl Article 27 se donne pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. Le partenaire culturel accorde un tarif préférentiel, l'asbl Article 27 rétrocède en moyenne aux partenaires culturels 5€ par place utilisée par le biais d'un fonds de compensation alimenté par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une association uniquement à vocation culturelle. La piscine n'entre donc pas naturellement dans ce cadre. Cela semble donc compliqué mais nous pouvons prendre les renseignements auprès de la « coordination article 27 en région Wallonne ». Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci M. l'Echevin, je vais céder maintenant la parole à Mme CRUVEILLER pour ce qui concerne la mobilité, puis je reviendrai vers vous M. VISEUR.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci Mme la Présidente. En ce qui concerne l'accessibilité de la piscine par les transports en commun, les TEC Hainaut étudient deux possibilités. La première solution, la création d'une ligne spécifique desservant la piscine du Grand Large. La deuxième solution, l'extension de l'un ou l'autre circuit intra-muros vers la piscine avec la difficulté de maintenir une cadence horaire tous les quarts d'heure. Il est bien évident que la création d'un circuit TEC pour

accéder à la piscine, génère un coût annuel qui est estimé par le service d'exploitation des TEC et en fonction des propositions choisies, entre 200.000 et 260.000 euros. La situation financière de TEC Hainaut ne permet pas la prise en charge du coût d'un tel circuit compte tenu que le budget 2011 de TEC Hainaut se présente en déficit, vu la réduction significative de la dotation annuelle de la Région wallonne pour le groupe TEC de Wallonie, la réduction pour TEC Hainaut se chiffre à 2.300.000 euros. Il est par ailleurs inconcevable que la Ville de Mons assume seule ce coût. Dans ce contexte financier difficile, nous continuerons les négociations avec TEC Hainaut et avec le ministre de tutelle pour trouver une solution. Parallèlement, la Commission Mobilité travaille sur les meilleurs accès vélo à favoriser pour atteindre la piscine. Une réunion avec les acteurs est également prévue dans les prochains jours, relative au balisage. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Je vous remercie tous les deux. Je vais vous céder la parole M. VISEUR si vous avez quelque chose à ajouter.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, à la question quand y aura-t-il un bus, on ne le sait pas, on négocie, pourquoi a-t-on attendu que ce soit ouvert pour négocier, il n'y a pas de réponse non plus, je crois quand même qu'on aurait pu le faire plus tôt. Quant au tarif, bon, il me semble que si je comprends bien, on va renoncer à devoir acheter des tickets de 10 séances, donc ça c'était l'essentiel de ce que je demandais et puisqu'il y a eu des erreurs de publication, il faudrait peut-être puisqu'il y a un nouveau tarif qui va apparaître et qu'il y avait des erreurs dans le premier, il faudrait republier ce tarif là en précisant qu'il y avait des erreurs. Voilà, ok merci.

M. Achile SAKAS, Echevin : Pour vous dire M. VISEUR, vous savez que le tarif de la piscine de Mons, on est moins cher que celle de La Louvière. Un peu plus que celle d'Enghien mais Enghien, on ne peut pas comparer, vous savez le coût de la piscine de Mons, c'est quasiment 20 millions d'euros.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je n'ai pas dit que c'était trop cher dans mon interpellation, j'ai dit que c'était trop cher que faire payer 10 séances d'une fois mais pas nécessairement que c'était trop cher. C'est un peu plus de la moitié d'une place de cinéma, donc, je comprends bien... Idéalement c'est trop cher, idéalement mais enfin je comprends aussi qu'on ne peut pas tout donner pour rien donc on va toujours voir ce que ça donne comme ça. Il y a des négociations, vous allez prendre contact avec la coordination des articles 27, bon, je ne suis pas sûr que ça donne quelque chose mais si cette prise de contact ne donne rien, il faudrait quand même réfléchir pour que la piscine

puisse être accessible à tous les budgets parce que c'est vraiment une question de santé publique.

Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente : Merci beaucoup, M. VISEUR. La séance publique est terminée. Je remercie M. l'Huissier en Chef ainsi que toutes les personnes présentes.

La séance s'ouvre à huis clos avec 35 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.
M. MARTIN, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, COLINIA, MM. LAFOSSE, HAMBYE,
Mme JOB, M. TONDREAU, Mme DEJARDIN.

65° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Démission honorable d'un Chef de Service administratif. GRH/HH/3949

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Démission honorable d'un Chef de Service administratif. GRH/HH/2842

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie, d'un Chef de Service administratif.
GRH/HH/3295

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de Service administratif.
GRH/HH/3462

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour cause de maladie, d'une employée d'administration.
GRH/HH/4426

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef de Service administratif –
Modification de la date de prise de cours. GRH/HH/4307

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Modification de la convention de mise à disposition d'une employée d'administration auprès de l'ASBL « Mons-Divertissement ». GRH/HH/ASBL Måd/Mons-Div.

ADOPTE - 85^{ème} annexe

66^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Démission honorable d'un Brigadier en Chef définitif. GRH/SH/4152

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Démission d'un Brigadier définitif du Service des Bâtiments. GRH/SH/11336

ADOPTE - 87^{ème} annexe

67^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un agent technique. GRH/SH/11413

ADOPTE - 88^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/12071

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une graduée spécifique. GRH/SH/12453

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Mise à disposition d'un Directeur auprès de l'Office du Tourisme. GRH/HH/ASBL/Måd/OT

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Désignation d'un Agent Constatateur dans le cadre de la Charte du Respect de l'autre. GRH/AD/20110330/031

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Désignation de deux Agents Constatateurs dans le cadre de la Charte du Respect de l'autre. GRH/Désign.

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

g) Prorogation d'une mise à disposition auprès de l'ASBL RAETC.
GRH/HH/Proro/Màd/RAETC

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

h) Prorogation d'une mise à disposition auprès de l'ASBL FC Flénu. GRH/HH/Proro/Màd/FCFlénu

ADOPTE - 95^{ème} annexe

68^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1^e 3817/3879/3903/3823/3877

ADOPTE - de la 96^{ème} à la 100^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

2) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8e/1e 3527

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

3) Octroi d'un mi-temps médical à un instituteur primaire définitif. 8e/1^e 7888

ADOPTE - 102^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

4) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial de religion islamique définitif.
8e/1^e 7635

ADOPTE - 103^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

5) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque pour l'année scolaire 2010-2011. 8e/1^e 1044

ADOPTE - 104^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

6) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'un maître spécial de morale laïque définitif. 8e/1e3159

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

7) Réaffectation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'un maître spécial de morale laïque. 8e/1^e 3159

ADOPTE - 106^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

8) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de morale laïque. 8e/1^e 3159(2)/3735(2)/3739/3868/3876/3869(4)/3875(2)/3796(2)

ADOPTE - de la 107^{ème} à la 121^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

9) Nominations à titre définitif d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e 3373/3351/3310

ADOPTE - de la 122^{ème} à la 124^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

10) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e/1^e 3411

ADOPTE - 125^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

11) Nominations à titre définitif de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8e/1^e 3359/3548

ADOPTE - 126^{ème} et 127^{ème} annexes

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

12) Nomination à titre définitif d'un maître spécial de religion islamique. 8e/1^e 8150

ADOPTE - 128^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

13) Nomination à titre définitif d'un maître spécial de seconde langue. 8e/1^e 3638

ADOPTE - 129^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de seconde langue. 8e/1^e 3638

ADOPTE - 130^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8e/1^e 3695

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

16) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e
3856(2)/3899/3741(2)/3909(2)/3879(2)/3501/3737/3772/3917(2)

ADOPTE - de la 132^{ème} à la 145^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

17) Interruption de carrière d'une institutrice maternelle pour donner des soins palliatifs.
8e/1^e 7552

ADOPTE - 146^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

18) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles. 8e/1^e
7842/3805/7326

ADOPTE - de la 147^{ème} à la 149^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

19) Nominations à titre définitif d'institutrices maternelles à dater du 1.4.2011. 8e/1^e
3410/3454/3476/3142/3376/3502

ADOPTE - de la 150^{ème} à la 155^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

20) Nomination titre définitif d'une institutrice maternelle en immersion linguistique.
8e/1^e 3609

ADOPTE - 156^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

21) Nomination à titre définitif à temps plein d'une maîtresse de psychomotricité organique à dater du 1.4.2011. 8e/1^e 3367

ADOPTE - 157^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

22) Interruption de carrière d'une institutrice maternelle définitive pour donner des soins à un membre du ménage gravement malade. 8e/1^e 7552

ADOPTE - 158^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

23) Modification de la délibération du 28.2.2011 portant sur la désignation d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 3899

ADOPTE - 159^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
24) Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 7317

ADOPTE - 160^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
25) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1^e 3842/3890/3916/3410/3879/3856/3798/3502

ADOPTE - de la 161^{ème} à la 168^{ème} annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
69^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Désignation d'un professeur de percussion à titre temporaire à raison de 12 périodes/semaine dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7603(2)

ADOPTE - 169^{ème} et 170^{ème} annexes

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2011.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

L'Echevine-Présidente,

P. URBAIN.

C. HOUDART.

=====